

IX- Contrôle des connaissances

Le présent chapitre vise à vérifier l'acquisition des connaissances et l'assimilation des différents concepts, théories et perspectives, en proposant à l'étudiant un test portant sur les huit précédents chapitres confondus. Ce chapitre se divise en deux parties : la première est réservée à la présentation du test de connaissances et à son barème, la seconde fournit le corrigé correspondant.

Consignes

- Nous recommandons vivement à l'étudiant d'effectuer son autoévaluation ; le barème est aussi indiqué à cet effet.
- En outre, nous conseillons fortement à l'étudiant, une fois le test et l'autoévaluation achevés, de procéder à son autocorrection, afin de faire le constat de ses erreurs, de les comprendre et de les rectifier.